

10 JAN. 2023

Dossier Suivi par :

Antoine HÉRAULT – 05.49.30.01.25

Tristan SALIN – 05.49.30.01.73

Mèl : DR86-DEM@INSEE.FR

Réf : SRCV2023_Mairies

À l'attention de

Monsieur le Maire
2 Lotissement des Cigognes

17350 Annepont

Poitiers, le 5 janvier 2023
N°2022_31937_DR86-DIR

**Objet : Enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des Ménages
2023**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de février à avril 2023 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

L'enquête est réalisée au domicile des enquêtés auprès d'un échantillon de près de 22 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains d'entre eux se situent dans votre commune.

Les ménages qui y habitent seront interrogés par Madame Françoise KHAMCHANE, enquêtrice de l'Insee, munie d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêtrice sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. À cet effet, l'Insee met à votre disposition un **kit de communication**. Son contenu est détaillé en pièce jointe.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressaient à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee, sur la page dédiée : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>.

Les gendarmeries, les commissariats, les préfectures, ainsi que les occupants des logements appartenant à l'échantillon sont également avisés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le directeur régional



Daniel BRONDEL

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2023A039EC du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2023 – Arrêté en date du 24 octobre 2022.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee). Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 5 années à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la durée du panel, soit 4 ans.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse : contact-rgpd@insee.fr. Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique à l'adresse suivante : le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.



Mise à disposition d'un kit de communication pour accompagner l'enquête « SRCV » 2023

Pour informer les ménages sélectionnés et les inviter à répondre au questionnaire, l'Insee a mis en place une campagne de communication qui met l'accent sur l'utilité de cette enquête, et vous propose un kit de communication.

Le kit comprend :

- une page spécifique décrivant cette enquête sur Insee.fr
- 2 bannières au format différent : carré (800 px) & rectangulaire (573*90 px)
- le dépliant de l'enquête
- une affiche au format A3
- un programme de tweets
- une brève présentation de l'enquête

Tous ces supports sont disponibles sur la page dédiée sur Insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346> ;

Nous vous suggérons, pour le site internet de votre collectivité :

1. d'insérer une **bannière sur votre site**, faisant ainsi la promotion de cette enquête ;
2. de mettre le lien URL sur cette bannière, vers la **page dédiée à l'enquête « SRCV »** sur Insee.fr <https://www.insee.fr/fr/information/4230346> ;
3. de reprendre les contenus de cette présentation de l'enquête si vous souhaitez **écrire un article sur votre site** ;

Vous pouvez **publier un article dans votre journal local** en reprenant la présentation de l'enquête ou en vous en inspirant.

L'**affiche** au format A3 pourrait être apposée à l'accueil de votre mairie. Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez, à partir du PDF téléchargeable **sur la page dédiée du site Insee.fr**.

Et, si vous avez un compte Twitter, nous vous proposons une série de tweets à diffuser selon le calendrier de l'enquête, soit avec un lien vers la page dédiée sur Insee.fr, soit avec le visuel de l'enquête (Cf. images des bannières fournies).

L'Insee vous remercie de vos efforts pour accompagner la réussite de l'enquête SRCV.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de ces outils, n'hésitez pas à nous contacter par email : communication-institutionnelle@insee.fr



